



## Commune de BROCHON

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 06 AVRIL 2023 À 18H45**

Date de convocation : 31 mars 2023

**PRÉSENTS** : Mesdames Martine FILLOD, Martine POTOT  
Messieurs Dominique DUPONT, Mathieu ANDRÉ, Denis DERREZ, André GEOFFROY, Joël JALLET, Joffrey LAMBERT, Philippe SOVCIK

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** :

Madame Véronique BARDET pouvoir à Monsieur Philippe SOVCIK  
Madame Djamilia GHAMMAD pouvoir à Monsieur André GEOFFROY  
Monsieur Brahim EL GARTI pouvoir à Madame Martine FILLOD  
Monsieur Philippe DIDIER pouvoir à Monsieur Mathieu ANDRÉ

**ABSENT** : Monsieur Olivier GAUGRY

A été nommé **secrétaire de séance** : Monsieur Mathieu ANDRÉ.

---

### **Début de séance : 18h45**

#### **1- Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du 2 mars 2023
- Présentation des indemnités des élus – année 2022
- Présentation et vote du compte administratif 2022
- Affectation des résultats
- Budget primitif 2023
- Taux des taxes communales
- Attribution des subventions aux associations
- Vente de biens communaux
- Projet vidéoprotection (présentation Joël JALLET)
- Informations
- Questions diverses
- Remerciements

#### **2- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2023 :**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 2 mars 2023.

*Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1*

### 3- Présentation des indemnités des élus – année 2022

Maire : 17300.94€ net  
Adjoints : 3033.08€ net

### 4 - Présentation et vote du compte administratif 2022

Monsieur le Maire quitte la séance avant de procéder au vote du compte administratif.  
Madame Martine FILLOD préside la présentation du CA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

		<b>PREVUS</b>	<b>REALISE</b>	<b>RAR</b>	<b>RESULTAT</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses	297593,15	126 227,86	4 869.20	- 4 250.17
	Recettes	297 593,15	111 300.85	11 854.00	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	588 917,15	385826,86	<b>Excédent reporté</b> 139813.15	218 710.23
				<b>Résultat exercice</b>	
	Recettes	588 917,15	464 723,94	78897.08	
<b>Résultat global</b>					<b>214 460.06</b>

*Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0*

### 4- Affectation des résultats 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

**CONSIDERANT** qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

**CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement                      78 897,08
- Excédent reporté    139 813,15

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de    218 710,23**

▪ Déficit d'investissement	- 14 927,01
▪ Excédent reporté	3 692,04
▪ Restes à réaliser	10 254,00

**Soit un déficit d'investissement cumulé de - 980,97**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2021 : EXCEDENT	218 710,23
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	980,97
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	217 729,26
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / DÉFICITAIRE	-980,97

*Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

### **5- Budget primitif**

Les documents seront remis et projetés en séance, des ajustements pouvant se faire jusqu'au conseil.

Monsieur le Maire présente le Budget 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :

### **Fonctionnement**

<i>CHAPITRES</i>	<i>MONTANTS</i>
011 - Charges à caractère général	188 392.50 €
012 - Charges de personnel	142 200.00 €
65 - Autres charges de gestions courantes	79 166.00 €
66- Charges financières	21 000.00 €
67 - Charges spécifiques	100.00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 000.00 €
023- Virement à la section d'investissement	65 534.00 €
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	12 500.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>509 892.50 €</b>
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	35 530.00 €
73 - Impôts et taxes	446 952.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	48 249.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	40 200.00 €

013 - Atténuations de charges	2 000.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	214 460.06 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>787 391.06 €</b>

### Investissement

<i>CHAPITRES</i>	<i>MONTANTS</i>
16 - Emprunts et dettes assimilés	27 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	19 554.00 €
21 - Immobilisations corporelles	415 309.20 €
001 - solde d'exécution reporté	11 234.97 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>473 098.17 €</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	30 250.17 €
13 - Subventions d'investissements reçues	101 854.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000.00 €
021 - Virement de la section fonctionnement	65 534.00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	261 960.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 500.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>473 098.17 €</b>

*Pour : 10 Contre : 3 Abstention : 0*

### 6- Taux des taxes communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux appliqués en 2022 :  
Le produit attendu était de 249 800 €, recette 246 233 €

	<b>Taxe foncier non bâti</b>	<b>Taxe foncier bâti</b>
<b>Taux 2022</b>	11.55%	31.22 %

**PROPOSE** de maintenir les taxes locales pour l'année 2023 comme suit incluant la taxe d'habitation, les bases ayant augmenté avec l'inflation :

Bases d'imposition 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits de référence attendus
1386118	31.22%	111.50	1470000	458 934
115180	11.55%	123.88	123700	14 287
101867	5.63	49.12	109100	6 142
				479 363

	Taxe d'habitation	Taxe foncier non bâti	Taxe foncier bâti
<b>Taux 2023</b>	5.63%	11.55%	31.22%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE** les taux des taxes locales pour l'année 2023.

*Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

### 7- Attribution subventions aux associations

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2023.

La commission s'est réunie mercredi 22 mars 2023 et propose la répartition suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION
<b>ALLEGRIA</b>	200 €
Amicale de Pétanque Brochon/Fixin	200 €
Association de badminton	300 €
AS du Lycée	200 €
<b>BSD</b>	NON DEMANDE
Comité de Jumelage	150 € + cadeau voyage
Conciliateurs de justice	100 €
<b>FNACA</b>	100 €
La Passerelle	200 €
Les amis du château	150 €
Les notes vertes	250 €
Musique au Chambertin	250 €
Music city free	300 €

Saint Symphorien de Brochon	250 €
Saint-Vincent	150 €
Section des jeunes sapeurs-pompiers de Gevrey Chambertin	200 €
Souvenir Français	100 €
Auxonne 511 <sup>ème</sup> régiment	400 € subvention exceptionnelle pour 2023
Comité des fêtes	200 €
Reflets et Echos	250 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE** d'attribuer une subvention aux organismes suivants, pour un montant total de 3950 € (trois mille neuf cent cinquante euros) qui sera inscrit à l'article 6574 :

*Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0*

### **8- Vente de biens communaux**

Lors du conseil municipal du 26 octobre 2022, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de vente avec la SAFER, concernant les parcelles suivantes :

- AB 14 Queue de Hareng au prix de 21 260 €
- AB 33 Queue de Hareng au prix de 11 110 €
- AC 126 Vignois au prix de 12 200 €
- AM 260 Les Evocelles au prix de 117 390 €

Soit un total de 161 960€ (cent soixante-et-un mille neuf cent soixante euros), la promesse unilatérale de vente a été régularisée le 27 octobre 2022 par Monsieur le Maire et le 17 janvier 2023 par la SAFER.

Aux termes de promesses unilatérales d'achats par substitution, la SAFER s'est substituée :

- Madame Caroline LIPPE et Monsieur Julien BOILEAU pour l'acquisition des parcelles AB 33 et AM 278 (provenant de la division de AM 260) moyennant le prix de soixante-sept mille huit cent euros (67 800,00 €)
- Mesdames Isabelle LIPPE et Claudine PERESSINOTTI pour l'acquisition des parcelles AM 279 (provenant de la division de AM 260) moyennant le prix de soixante mille sept cent euros (60 700,00 €)
- Messieurs Michaël LE GUELLEC et Arnaud DUCOUET pour l'acquisition des parcelles AB 14 et AC 126 moyennant le prix de trente-trois mille quatre cent soixante euros (33 460,00 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs.

*Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0*

### **9- Projet vidéoprotection (présentation Joel JALLET)**

Pour faire suite à la réunion d'information sur la vidéoprotection du jeudi 16 mars en présence de la gendarmerie, Monsieur le Maire, propose d'installer de la vidéo protection sur le village.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de la préfecture, ainsi qu'à solliciter des demandes de subvention.

Le projet global pourrait s'élever à 52 414 € HT.

Après débats autour :

- De la pertinence du dispositif qui permettrait de vidéo protéger partie des accès au lycée, la zone des transports en commun du lycée, l'école élémentaire, la Mairie et la circulation sur partie de la route des grands crus qui est passante et à sécuriser ;
- De la question des libertés publiques et du respect de la vie privé (les images sont effacées systématiquement au bout de 15 jours, utilisées par la Gendarmerie si nécessaire sur mandat judiciaire ; l'accès aux images et leur consultation est possible seulement par le Maire et un adjoint) ;
- De la pertinence du projet pour aider les forces de l'ordre à permettre la résolution de délits ou d'infractions et les problèmes d'accidentologie

Monsieur le Maire propose d'équiper la commune de 2 caméras (1 de situation et 1 de lecture de plaque) au niveau de la mairie pour un coût de 19 683 € HT. Ce projet serait conduit à titre expérimental pour 2023, sous réserve de l'obtention des subventions.

Il pourrait être étendu ultérieurement (aire de jeux et feux de la route nationale avec accès route du collège) si l'expérience est concluante et utile pour l'intérêt général.

PLAN DE FINANCEMENT 19 683€ HT

■ CD 21	50% → 9 841,85 €
■ Etat (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance)	30% → 5 905,11 €
■ Autofinancement	20% → 3 936,85 €

FIPD : Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance

- **DECIDE** d'installer de la vidéo protection
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

*Pour : 10      Contre : 2      Abstention : 1*

### **10- Informations**





- Bosquet comestible : suite de l'opération avec la plantation des plantes aromatiques le samedi 22 avril 2023 à 09h00
- Inscriptions scolaires du 1<sup>er</sup> avril au 2 mai 2023
- Soirée organisée par Fréquence Grenouille le vendredi 28 avril 2023
- Projet photovoltaïque en cours : explications sur le sujet
- Départ d'une secrétaire de mairie : annonce pour remplacement
- Barnums prêtés rendus en mauvais état : fin des prêts

**Fin de séance : 22H00**

**Prochain conseil le 11 mai 2023**

Brochon, le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance,  
Mathieu ANDRÉ



Le Maire,  
Dominique DUPONT



